

SLOW

## DECISION

N°2025/244/DEC/ 8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la volonté de la DRAC Normandie et la Région Normandie de créer dès 2003 le Réseau de musées de Normandie,

### DECIDE :

**Article 1er** – Une convention est signée avec la **Fabrique de Patrimoine en Normandie** – Abbaye -aux-Dames, place Reine Mathilde, 14000 CAEN pour que la ville, à travers le musée Louis-Philippe, devienne membre actif du Réseau des musées de Normandie. La convention est conclue pour une durée de cinq années civiles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 puis prolongée par tacite reconduction.

**Article 2** – L'adhésion au Réseau est gratuite

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le trois octobre deux mille vingt-cinq

Michel BARBIER,  
Maire de la Ville d'Eu

